



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 février 2024  
Français  
Original : anglais

## Situation en Somalie

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 14 de la résolution [2705 \(2023\)](#) et de la résolution [2710 \(2023\)](#), le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions et notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et des progrès accomplis par rapport aux critères définis dans l'examen d'évaluation stratégique, ainsi que de la mise en œuvre du mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il porte sur les principaux faits nouveaux intervenus du 6 octobre 2023 au 24 janvier 2024.

#### II. Situation politique et économique et conditions de sécurité

##### A. Évolution de la situation politique

2. Une fois que la réunion du Conseil consultatif national s'est achevée le 27 mai 2023, les dirigeants politiques somaliens ont continué de débattre des résultats auxquels elle était parvenue, pendant la période considérée. Le 3 novembre, la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution et la Commission parlementaire conjointe chargée de contrôler la révision et l'application de la Constitution se sont réunies pour procéder à une analyse technique de l'accord auquel avait abouti le Conseil consultatif national et pour passer en revue les amendements proposés figurant dans les quatre premiers chapitres de la Constitution provisoire de la République fédérale de Somalie. Le 19 octobre, les chefs de l'opposition, dont l'ancien Président de la Somalie, Sheikh Sharif Ahmed, ont fait part de leurs préoccupations concernant les propositions du Conseil consultatif national visant à modifier le mode de gouvernement en faveur d'un régime présidentiel et à adopter un système bipartite. D'autres dirigeants de l'opposition ont exprimé les mêmes inquiétudes. Le Président, Hassan Sheikh Mohamud, a tenu deux réunions avec les principaux chefs de l'opposition le 21 et le 25 décembre pour entendre leurs points de vue sur le processus de révision de la Constitution et le modèle électoral.

3. Le Parlement fédéral a tenu une quatrième séance le 25 novembre durant laquelle le Président Mohamud a souligné la volonté du Gouvernement d'obtenir la levée des mesures de maîtrise des armements qui subsistent et l'achèvement du programme d'allègement de la dette avant la fin du mois de décembre 2023. Il a



également communiqué une mise à jour sur l'admission de la Somalie à la Communauté de l'Afrique de l'Est le 24 novembre et les progrès accomplis dans les offensives contre les Chabab. Il a réaffirmé son attachement à l'amélioration des relations avec les États membres de la fédération et souligné la nécessité de mener à bien le processus de révision de la Constitution.

4. Le Gouvernement fédéral somalien et le « Somaliland » ont conclu deux journées d'entretiens à Djibouti le 29 décembre, annonçant la reprise du dialogue entre les deux parties et la formation d'un comité technique qui supervisera les pourparlers. Le 1<sup>er</sup> janvier, l'Éthiopie et le « Somaliland » ont annoncé leur intention de négocier un mémorandum d'accord de partenariat et de coopération. Le Gouvernement fédéral somalien a dénoncé l'accord comme une violation de sa souveraineté. Le 2 janvier, le Parlement fédéral a adopté une loi portant annulation du mémorandum d'accord conclu entre l'Éthiopie et le « Somaliland », loi que le Président Mohamud a signée le 5 janvier. Le Conseil consultatif national a tenu le 3 janvier une réunion à laquelle ont assisté les dirigeants de tous les États membres de la fédération, à l'exception du Puntland. Le Conseil a, lui aussi, qualifié le mémorandum d'accord de « nul et non avenu ».

5. Au Puntland, à la suite de désaccords internes sur le modèle et les dates de la prochaine élection à l'Assemblée de l'État et de l'élection présidentielle, le Président du Puntland, Saïd Abdullahi Deni, a promulgué un décret le 7 décembre en vertu duquel les élections à l'Assemblée de l'État se tiendraient le 8 janvier 2024 selon un modèle fondé sur les clans et que les 66 membres nouvellement élus de l'Assemblée d'État éliraient le Président et le Vice-Président. Le 12 décembre, le Président Deni a désigné les membres du comité de sélection et de vérification, qui a publié la liste des 66 nouveaux membres de l'Assemblée de l'État du Puntland le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les parlementaires ont prêté serment le même jour. Comme dans l'Assemblée précédente, une seule femme a été choisie.

6. Les 66 membres de l'Assemblée du Puntland ont réélu le 8 janvier M. Deni sixième Président du Puntland et Ilyas Osman Lugatoor Vice-Président. Sur le plan de la sécurité, la situation à Garoowe est demeurée calme et M. Deni est entré en contact avec les candidats à la présidence et les chefs traditionnels dans les jours qui ont suivi sa réélection afin de favoriser une conciliation politique. Le Président Mohamud, les présidents des États, à l'exception du Président du Djoubaland, Ahmed Mohamed Islam « Madobe », de hauts responsables du Gouvernement et d'autres dignitaires ont assisté à la cérémonie d'inauguration de M. Deni le 25 janvier.

7. Selon une déclaration publiée le 19 octobre par le Ministère somalien de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, le « Gouvernement fédéral a réaffirmé son appui aux décisions auxquelles les chefs traditionnels étaient parvenus durant leur entretien à Laascaanood le 6 février 2023 », s'est « félicité de l'administration intérimaire établie par la population locale et s'est attaché à coopérer avec elle ». Dans la région de Sool, les violences se sont poursuivies par intermittence du 8 au 23 novembre à Bouq-Dharkein entre les milices de la fraction Habar Jeclo (du clan Isaaq) et le clan des Dhoulbahante. Le 28 novembre, les chefs du clan Isaaq ont, dans un communiqué, réaffirmé leur appui à l'indépendance du « Somaliland » et leur volonté de défendre leur territoire, tout en soulignant qu'ils n'avaient aucune intention d'envahir le territoire des Dhoulbahante. Le 2 décembre, les chefs traditionnels dhoulbahante ont, dans un communiqué, pris acte du communiqué des Habar Jeclo et souligné leur souhait de coexistence pacifique.

8. Les chefs de l'opposition dans l'État du Sud-Ouest ont présenté le 6 octobre au Président Mohamud une pétition en faveur de l'application de l'Accord de Baidoa, lequel avait été signé en février 2023 entre l'administration de l'État du Sud-Ouest et des groupes de l'opposition, avec l'appui du Gouvernement fédéral, afin de permettre

la tenue d'élections à l'Assemblée régionale à la fin de 2023 et de l'élection présidentielle dans la région en janvier 2024. Le 14 octobre, l'opposition de l'État du Sud-Ouest a, dans une déclaration, demandé la tenue d'élections dans l'État en janvier 2024, conformément aux dispositions de l'Accord.

9. Pendant la période considérée, les rapports entre l'administration du Djoubaland et la région de Gedo se sont améliorés, l'administration contrôlant tous les centres de district dans la région de Gedo, exception faite de Garbahaarrey, où les causes de friction ont persisté. Les autorités de Garbahaarrey ont continué de manifester leur opposition aux propositions de l'administration du Djoubaland consistant à tenir une conférence sur la réconciliation associant toutes les parties dans la ville. Le 17 novembre, les chefs traditionnels et des groupes de femmes à Garbahaarrey ont avalisé l'ancien chef du district de Garbahaarrey comme le nouveau chef, rejetant les responsables désignés par l'administration du Djoubaland dans la région de Gedo.

## **B. Évolution des conditions de sécurité**

10. Pendant la période considérée, 755 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, dont 216 faits terroristes. Depuis le début du mois de décembre, une augmentation des activités des Chabab a été consignée, notamment dans les régions du Bas-Chébéli et de Bay (État du Sud-Ouest). Des pluies saisonnières plus abondantes que d'habitude, exacerbées par le phénomène El Niño, ont provoqué des inondations généralisées qui ont sérieusement entravé l'offensive antiterroriste du Gouvernement ainsi que les opérations des Chabab. Dans les secteurs moins touchés par les pluies, les activités des Chabab se sont néanmoins poursuivies presque sans relâche, notamment dans les régions du Bas-Chébéli et de Bay (État du Sud-Ouest). Le 10 janvier à Galmudug, un incident a été signalé dans le cadre d'un aéronef sous contrat avec l'ONU qui effectuait une évacuation médicale aérienne. L'ONU est intervenue aux côtés du Gouvernement fédéral de Somalie et d'autres acteurs.

11. Les Chabab ont continué d'employer largement des engins explosifs improvisés. En tout, 145 attaques à l'aide d'engins explosifs ont été enregistrées et ont fait 270 victimes. Deux engins explosifs improvisés placés dans un véhicule ont été utilisés, ce qui représente une baisse importante par rapport aux 21 engins utilisés au cours de la période précédente. Le 21 octobre, les Chabab ont fait exploser une voiture piégée près d'Afgooye (Bas-Chébéli), visant le chef du district et le siège de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et faisant 9 morts et 11 blessés. Six engins explosifs improvisés portés par une personne ont été utilisés à Mogadiscio, faisant au moins 40 victimes. Le 3 novembre, un engin explosif improvisé porté par une personne a explosé entre la zone de l'aéroport international d'Aden Adde et le camp TURKSOM d'entraînement militaire, visant un groupe de soldats qui s'en approchaient à pied, faisant 4 morts et 12 blessés. Les Chabab ont continué d'utiliser des armes à tir indirect, notamment contre la zone protégée de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) autour de l'aéroport international d'Aden Adde. Le 27 décembre, ils ont tiré quatre roquettes de 107 mm depuis la périphérie de Mogadiscio en direction de Villa Somalia. Elles ont touché des zones résidentielles, tuant au moins un civil. Il s'agit de la septième attaque à la roquette à Mogadiscio depuis 2022. Le 11 janvier, quatre obus de mortier ont touché le complexe des Nations Unies, tuant un membre du personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies.

12. Le 19 octobre, le Président Mohamud a annoncé une opération visant à contrer les opérations des Chabab dans la région de Bakool (État du Sud-Ouest). Malgré les conséquences des fortes pluies, les autorités somaliennes ont poursuivi les activités de lutte contre les Chabab dans le centre et le sud de la Somalie et ont lancé

notamment des opérations dans les régions de Bakool, Hiran, Galguduud, Moyen-Chébéli et dans le sud de Mudug.

### C. Évolution de la situation économique

13. Le 13 décembre, la Somalie a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et obtenu un allègement total et irrévocable de la dette. Outre l'allègement total de la dette, le Fonds monétaire international a approuvé un nouveau programme de facilité élargie de crédit pour permettre à la Somalie de poursuivre ses réformes économiques et financières et d'accroître ses recettes nationales. En décembre, l'Association internationale de développement a prolongé d'un an les conditions d'octroi d'aide à la Somalie, prolongeant ainsi les conditions de financement favorables au développement du pays.

14. Le 9 décembre, le Parlement a approuvé le budget pour 2024, qui dépassait pour la première fois un milliard de dollars, afin de tenir compte des dépenses croissantes en matière de développement économique et de sécurité dans le cadre de la transition prévue en matière de sécurité. La Somalie a continué de se heurter à une situation financière difficile perpétuant la dépendance à l'égard de l'aide publique au développement, qui représente les deux tiers du budget fédéral. Une augmentation de 18 % des recettes nationales pour 2024 est néanmoins envisagée dans le budget.

15. L'économie somalienne devrait enregistrer une reprise modeste, un taux de croissance du produit intérieur brut réel de 2,8 % étant prévu en 2024. Une bonne saison *gu* des récoltes a entraîné une baisse des prix des denrées alimentaires de base et de l'inflation. La Somalie a néanmoins connu pendant la période considérée de fortes précipitations qui ont entraîné des inondations extrêmes, lesquelles devraient influencer sur la production alimentaire, les prix des denrées alimentaires et la croissance économique en 2024. Ces chocs répétés ont affaibli la base d'actifs et le pouvoir d'achat des ménages, augmentant le risque que les niveaux élevés de pauvreté persistent.

## III. Informations récentes sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

### A. Appui au processus politique

16. Du 7 au 9 novembre, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, appuyé par le programme conjoint d'édification de l'État et de réconciliation, codirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MANUSOM, a organisé un atelier de trois jours afin de mener à bonne fin la révision du cadre de réconciliation nationale, qui avait débuté en juin 2022. Le cadre révisé prévoit un modèle de règlement et de prévention des conflits recouvrant les domaines de la justice transitionnelle, des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, l'accent étant également mis sur les zones nouvellement reprises aux Chabab.

17. Les 19 et 20 novembre, l'ONU a appuyé les contacts entrepris par le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation avec des chefs de clans, des dirigeants de la société civile, des représentants de femmes et de jeunes ainsi que des partenaires internationaux. Ils ont porté sur le processus de révision de la Constitution et sur la proposition du Conseil consultatif national, faite en mai 2023,

de tenir des élections selon le principe « une personne, une voix », en soutien aux vastes consultations publiques qui se sont tenues sur ces propositions.

## **B. Appui au secteur de la sécurité, à l'état de droit et à la stabilisation**

### **1. Développement du secteur de la sécurité**

18. Le 12 décembre, le Gouvernement fédéral somalien a organisé une conférence sur la sécurité au Siège de l'ONU à New York. Il a présenté le plan de développement du secteur de la sécurité en Somalie, décrivant ses priorités et sa stratégie y relative pour les six prochaines années, ainsi que les conditions relatives à un appui international.

19. L'ONU a continué d'aider le Gouvernement fédéral à faire progresser un cadre national de lutte contre les engins explosifs improvisés. Une évaluation de référence a été achevée en novembre et éclairera l'élaboration d'une stratégie nationale en la matière.

20. La MANUSOM a donné des conseils au Gouvernement fédéral sur la législation prioritaire en matière de sécurité, notamment le projet de loi sur la défense, le projet de loi sur la police et le projet de loi sur les prisons, et a élargi ses concertations avec les commissions parlementaires fédérales et les députées sur la gouvernance du secteur de la sécurité. Elle a notamment organisé des ateliers avec des parlementaires le 10 décembre.

### **2. État de droit**

21. Par la voie du programme commun sur les questions judiciaires et pénitentiaires et en consultation avec la société civile et les autorités fédérales et étatiques, la MANUSOM et le PNUD ont appuyé l'élaboration d'une feuille de route du Ministère de la justice par la fourniture d'une assistance technique pour garantir un modèle judiciaire et pénitentiaire inclusif et son parachèvement par l'intermédiaire du processus de révision de la Constitution. En novembre et en décembre, la MANUSOM et le PNUD ont organisé des ateliers à l'intention de 50 dirigeantes et intervenantes de la société civile afin de renforcer leurs capacités de mobilisation, concernant la rédaction de lois tenant compte des questions de genre, auprès du Gouvernement fédéral et du Parlement.

22. La MANUSOM et le PNUD ont également appuyé le renforcement de la fourniture de services juridictionnels par la tenue de quatre sessions de dialogue productif visant à explorer la justice de proximité et des solutions sur le plan de la sécurité à l'intention de 241 participants (139 hommes et 102 femmes) des États du Djoubaland, de Galmudug et du Sud-Ouest. Le Président de la Cour suprême de l'État du Sud-Ouest a noté que cela avait permis d'améliorer la perception publique des prestataires de services judiciaires. La MANUSOM a également appuyé des évaluations de la justice dans quatre districts des États du Hirshébéli et de Galmudug récemment repris aux Chabab et a formé 66 participants (environ 30 % de femmes) à la justice réparatrice tenant compte des traumatismes.

23. En septembre et en octobre, la MANUSOM et le PNUD ont accompagné la rédaction de lois sur la police dans les États du Sud-Ouest et du Hirshébéli, afin d'établir une base juridique pour régir les services de police dans ces États. Le PNUD a achevé la note de cadrage pour l'élaboration de la deuxième phase du Programme conjoint relatif à la police, avec la police des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Union européenne. La MANUSOM et le PNUD ont élaboré une proposition relative au financement de la police dans les zones nouvellement reprises, dans le cadre de la

deuxième phase du Programme conjoint, pour ce qui est d'épauler le Gouvernement fédéral dans la mise en place d'un modèle de police abordable et durable qui reflète la structure fédérale.

24. La MANUSOM a aidé les ministères de la sécurité intérieure des États à élaborer et à exécuter des plans stratégiques relatifs à la police dans les États du Djoubaland, du Hirchébéli, du Puntland et du Sud-Ouest afin de mettre en place des institutions policières efficaces et durables dans chaque État membre de la fédération. La MANUSOM a appuyé le renforcement des capacités de la Police somalienne par l'organisation d'ateliers à l'intention de la police sur l'amélioration des moyens d'inspection à Mogadiscio et dans le « Somaliland » les 17 et 18 décembre et sur une stratégie de prévention de la criminalité du 17 au 19 décembre.

25. Du 7 au 9 novembre, les ministères fédéraux et des États chargés de la sécurité intérieure et des finances ont tenu une conférence sur la répartition des 40 000 policiers prévue dans le dispositif révisé de la sécurité nationale, comme suit : 20 000 policiers fédéraux et 4 000 policiers d'État pour chacun des cinq États membres. Les autorités ont également décidé d'un plan d'action global pour le recrutement, la formation, la dotation en matériel et le déploiement de la police sur une période de trois ans, de 2024 à 2026.

### **3. Stabilisation**

26. Le 30 novembre, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a tenu, dans le cadre du relèvement rapide, la réunion du groupe de travail sur la gouvernance locale et la réconciliation avec les partenaires internationaux afin d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du plan de stabilisation du Gouvernement fédéral. Il a présenté les conclusions du rapport d'ensemble de 2023 sur l'Indice de fragilité et le modèle de maturité concernant les avancées sur le plan de la stabilisation. Le rapport fait état des progrès accomplis dans l'offensive contre les Chabab dans les États du Hirchébéli et de Galmudug et dans la formation des conseils de district élus. Il a également pris note des problèmes liés à la capacité des autorités de district sur le plan de la gestion des finances publiques.

27. Les ministères de l'intérieur de l'État fédéral et de l'État du Sud-Ouest ont organisé une activité d'apprentissage sur la stabilisation avec leurs homologues des États de Galmudug, du Hirchébéli et du Djoubaland à Baidoa du 8 au 11 octobre. Les principaux enseignements tirés de cette activité sont la nécessité de communiquer à l'État du Sud-Ouest et à l'État du Djoubaland (Somalie) l'expérience acquise lors des récents efforts de coordination de l'offensive contre les Chabab, d'assouplir l'action de stabilisation et de renforcer les liens entre la stabilisation et la planification militaire.

### **4. Prévention et répression de l'extrémisme violent**

28. Dans le cadre de ses efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la MANUSOM a apporté un appui technique et une coordination aux partenaires nationaux et internationaux pour appliquer le Programme de réadaptation des déserteurs révisé en 2023, encadré par le Gouvernement fédéral. La mise en place du Programme de réadaptation à l'intention des déserteurs nouvellement formés et à faible risque a commencé à Baidoa et à Kismayo le 2 octobre et le 23 octobre, respectivement. Il s'agit d'instaurer un climat de cohésion sociale entre les populations et les déserteurs pendant la phase de réintégration et de réduire la durée du séjour des déserteurs dans les centres de réadaptation, qui passerait de 9 à 12 mois à 3 à 6 mois. Cinq centres de réadaptation à Mogadiscio, Kismayo et Baidoa et un centre d'accueil multifonctionnel à Galmudug sont opérationnels, dont 215 femmes et 502 hommes avaient bénéficié au 24 janvier 2024.

29. Le 18 octobre, le Gouvernement fédéral a inauguré le Centre national Tubstan chargé de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent. Il appuie et coordonne les efforts nationaux de prévention et de répression de l'extrémisme violent, notamment par la collecte d'informations et la fourniture d'un appui sur le plan des politiques et de la recherche.

30. Le PNUD et la MANUSOM ont collaboré avec le réseau des théologiens du Puntland pour accompagner la conférence des théologiens de Gaalkacyo qui s'est tenue du 3 au 5 décembre 2023. Elle a mis en relief l'évolution du dialogue sur le rôle de la religion dans l'élaboration de stratégies de paix et de gouvernance de la région.

### C. Aide humanitaire

31. Au cours de la période considérée, des pluies diluviennes pendant la saison *deyr* (octobre à décembre) et des inondations ont été enregistrées dans toute la Somalie, touchant près de 2,5 millions de personnes, dont plus de 1,2 million de déplacés ; 118 décès ont été signalés dans 31 districts, principalement dans les États du Djoubaland, de Galmudug, du Hircébéli et du Sud-Ouest. Les pluies, accentuées par El Niño et un phénomène climatique positif du dipôle de l'océan Indien, ont inondé au moins 1,5 million d'hectares de terres agricoles, perturbant la productivité agricole, mais à une échelle moindre que prévu. L'intensification rapide des activités d'intervention a permis de sauver des vies dans les zones touchées. En prévision des prochaines pluies de la saison *gu* en 2024, les organismes humanitaires se préparent en amont à affronter des problèmes tels que l'inaccessibilité de pistes d'atterrissage aux avions et la fermeture d'itinéraires de ravitaillement terrestres vitaux.

32. Du fait des inondations, des dizaines de milliers de personnes ont été coupées des marchés et du réapprovisionnement ou prises dans les eaux dans des villages reculés. Les routes et les pistes d'atterrissage ont été gravement endommagées, ce qui a restreint l'accès de personnes qui se trouvaient dans le besoin, tandis que des hôpitaux, des écoles et d'autres installations vitales étaient contraints de fermer leurs portes. Des ponts essentiels à Baardheere, Buurdhuubo, Bu'aale et Luuq (État du Djoubaland) et Buulobarde (État du Hircébéli) ont été emportés, endommagés ou submergés. Une augmentation des cas de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra et d'autres maladies véhiculées par l'eau a été signalée. Les organismes humanitaires interviennent et surveillent la situation de près.

33. Les autorités et les populations somaliennes et les acteurs humanitaires ont intensifié l'aide apportée aux personnes touchées par les fortes pluies et inondations. Alors que 1,34 million de personnes sinistrées ont reçu une aide vitale à la fin du mois de décembre, les besoins demeurent considérables, malgré la diminution des précipitations dans tout le pays. Au moins 40 bateaux ont été dépêchés pour acheminer des fournitures ou évacuer des personnes bloquées par les eaux de crue. Bien que les fortes pluies provoquées par El Niño aient augmenté les ressources en eau, les inondations ont entraîné une dévastation généralisée et sans précédent des terres agricoles, des décès parmi le bétail, des dommages à des infrastructures essentielles et une grave perturbation des moyens de subsistance.

34. L'ONU a débloqué 36 millions de dollars pour étayer les mesures d'intervention face aux inondations de la saison *deyr*, dont 10 millions du Fonds central pour les interventions d'urgence et 26 millions du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie. Ils ont permis d'appuyer les efforts visant à prévenir les pertes en vies humaines, à enrayer les épidémies et à combattre l'insécurité alimentaire. Le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie défend la cause de la localisation, 69 % des fonds en 2023 ayant été acheminés à des organisations non gouvernementales nationales à la fin du

mois de décembre, dont la plupart exécutent des projets dans des zones mal desservies et difficiles d'accès.

35. Une aide humanitaire a été distribuée à quelque 8,4 millions de personnes pendant l'année 2023, mais des millions de Somaliens continuent de souffrir de la faim. Selon l'analyse du 18 septembre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire 2023 faite après la saison *gu*, l'insécurité alimentaire aiguë et la malnutrition demeurent élevées. Quelque 4,3 millions de personnes ont connu des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë d'octobre à décembre, contre 4,7 millions de personnes à la même période en 2022.

36. Malgré une certaine amélioration, la malnutrition aiguë demeure élevée en Somalie, les taux de malnutrition aiguë globale étant supérieurs à 15 % dans de nombreuses régions, voire quasi-critiques parmi les personnes déplacées à Mogadiscio. On estime que 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans souffriront de malnutrition aiguë d'août 2023 à juillet 2024, dont 330 630 courant le risque d'une malnutrition sévère.

37. En coopération avec le Gouvernement fédéral, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a renforcé les mesures visant à dissuader les ingérences dans l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment par la création de groupes de travail conjoints chargés d'élaborer une stratégie collective destinée à atténuer le détournement de l'aide et à améliorer l'effet et l'efficacité de l'aide. Elle coopère également étroitement avec les autorités, les donateurs, les partenaires, les chefs de clans et les bénéficiaires de l'aide pour mettre en place une action collective vigoureuse, afin d'empêcher le détournement de l'aide et de veiller à ce qu'elle parvienne intégralement aux destinataires prévus.

38. À la fin de 2023, le plan d'aide humanitaire 2023 n'avait été financé qu'à hauteur de 43 % (1,126 milliard de dollars sur les 2,6 milliards nécessaires). L'insuffisance du financement dans tous les secteurs a contraint les partenaires humanitaires à réduire leurs interventions, en donnant la priorité aux plus vulnérables dans les zones où les besoins étaient les plus vifs. Il faudrait accroître l'aide pour atteindre davantage de personnes et sauver des vies et des moyens de subsistance. Le plan d'aide humanitaire 2024 vise désormais à atteindre 5,24 millions de personnes sur les 6,9 millions ayant besoin d'une aide, le montant total requis s'élevant à 1,6 milliard de dollars.

#### **D. Appui à la coordination de l'aide au développement**

39. Le 27 novembre, le Gouvernement fédéral a lancé le processus d'élaboration du plan Vision 2060 à l'horizon du centenaire, énonçant une vision multisectorielle pour permettre la création d'un pays prospère, sûr, démocratique, inclusif et compétitif, avec une qualité de vie élevée. Elle comprend huit composantes prioritaires : a) un État compétent et efficace, axé sur le développement ; b) une main-d'œuvre qualifiée et un capital humain ; c) la croissance et la transformation du secteur privé ; d) un secteur productif résistant aux changements climatiques et orienté vers le marché ; e) des infrastructures et des technologies modernes ; f) l'économie bleue comme moteur de la croissance ; g) le commerce et l'intégration sur les plans international et régional ; h) l'apport d'investissements directs étrangers et l'industrialisation. Elle s'appuiera également sur quatre domaines transversaux : i) l'autonomisation des femmes ; ii) l'autonomisation des jeunes ; iii) la promotion d'un état d'esprit de croissance ; iv) la viabilité environnementale.

40. La MANUSOM et le PNUD ont appuyé l'atelier sur la direction stratégique de la Somalie auquel ont participé du 15 au 18 octobre le Président Mohamud, le Premier



Ministre, Hamza Abdi Barre, des ministres et d'autres hauts fonctionnaires. Il a débouché sur la création d'un bureau national de transformation présidé par le Premier Ministre. Il aura pour rôle principal de fournir des directives stratégiques et des services consultatifs pour permettre à la Somalie de concrétiser sa vision 2060 à l'horizon du centenaire.

41. La Somalie a continué de chercher à régler les problèmes liés au climat et à l'environnement. Le 16 novembre, le Ministre somalien de l'électricité et de l'eau a participé à une réunion des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement chargés des questions liées à l'eau. Elle a permis d'aboutir à un accord sur le renforcement de la coopération et de la collaboration pour la gestion et le développement des ressources en eau, qui comprend l'échange de données et d'informations sur les questions relatives aux eaux transfrontalières. La Somalie et ses partenaires ont décidé de s'atteler aux problèmes transfrontaliers liés aux eaux souterraines et de surface dans la région.

42. Le 25 novembre, l'équipe spéciale des Nations Unies pour l'eau et l'environnement a achevé la formulation de programmes conjoints sur le climat et la paix et la sécurité et sur les infrastructures d'adduction d'eau à Jawhar. Le 5 décembre, le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques a présenté sa nouvelle stratégie et des contributions nouvellement décidées au niveau national, qui sont essentielles pour la gestion et le suivi des émissions de carbone. Le 6 décembre, la Somalie a adhéré à l'équipe spéciale pour l'accès au financement de l'action climatique, qui a poussé les fonds verticaux et d'autres donateurs bilatéraux à se mobiliser davantage dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et d'accroître l'accès du pays au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

43. Le 17 décembre, le Ministère du travail et des affaires sociales, le Bureau national de statistique somalien et le PNUD ont lancé l'étude sur la pauvreté multidimensionnelle en Somalie. Elle contribuera à comprendre de façon plus nuancée les facteurs déterminant la pauvreté et la vulnérabilité en Somalie.

## **E. Les femmes et la paix et la sécurité**

44. Dans le cadre du programme conjoint de transition politique, le Cabinet du Premier Ministre, la MANUSOM et le PNUD ont désigné en octobre un comité chargé de sensibiliser à l'inscription des questions relatives aux femmes à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil consultatif national. Le 1<sup>er</sup> novembre, une délégation dirigée par la Ministre fédérale de la femme et des droits humains s'est rendue à Jawhar. Elle s'est entretenue avec le Président du Hirchébéli, Ali Abdullahi Hussein « Gudlawe », afin d'obtenir son appui au comité consultatif des femmes nouvellement créé au sein du Conseil consultatif national. Elle a également soulevé la nécessité d'appliquer le quota de 30 % de femmes à des postes électifs, dans le cadre de la participation des femmes à la vie politique, au cours du processus de révision de la Constitution. La Ministre de la femme et des droits humains a souligné la nécessité d'inclure des femmes dans des postes de direction et de renforcer la protection des femmes et des jeunes filles.

45. Le 7 novembre, la Ministre des femmes et des droits humains et l'ONU ont accueilli la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité. Parmi les participants figuraient des dirigeants, des représentants de la société civile et des fonctionnaires des Nations Unies. Dans son discours liminaire, le Vice-Premier Ministre, Salah Jama, a réaffirmé que la Somalie était attachée à la promotion et au respect des droits des femmes et à la participation de ces dernières aux processus de prises de décision. L'ONU a encouragé la Somalie à continuer de s'employer à faire

progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le pays, soulignant sa volonté de renforcer la collaboration à cette fin. Les participants ont évoqué la difficulté de promouvoir la pleine participation des femmes aux prises de décision et la question de la protection des femmes et ont demandé au Gouvernement d'accélérer l'adoption de la loi relative à un quota de 30 % de candidates.

46. Le 5 décembre, l'Organisation des Nations Unies a convoqué le forum des parlementaires somaliennes et le forum à l'intention des décideurs qu'elle organise. Les participants ont décidé d'effectuer des visites de sensibilisation dans les États membres de la fédération pour le compte du Conseil consultatif national afin qu'il puisse intégrer les questions d'autonomisation des femmes à son ordre du jour et organiser une conférence pour examiner la façon de parvenir à un quota de 30 % de femmes. Ils se sont déclarés également résolus à obtenir l'adoption d'un texte de loi qui traite de l'inclusion dans les organes élus et les postes gouvernementaux. Ils ont décidé que le processus de révision de la Constitution et le renforcement des capacités des femmes parlementaires constitueraient des priorités essentielles. L'ONU a organisé par la suite une conférence nationale des femmes parlementaires les 12 et 13 décembre, réunissant des élues de l'État fédéral et des États membres de la fédération, des représentants d'organisations de la société civile et de hauts dirigeants. Du 12 au 18 novembre, l'Organisation a parrainé un voyage d'étude au Nigéria, qui a aidé les membres du forum à renforcer leurs capacités et leurs compétences en matière de lois tenant compte des questions de genre et d'affaires législatives.

## **F. Les jeunes et la paix et la sécurité**

47. Le 17 octobre, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Ministère de la jeunesse et des sports de l'État du Sud-Ouest ont mené une campagne de consolidation de la paix dirigée par des jeunes avec des partenaires locaux dans le district de Xuddur. Elle comprenait un forum public réunissant 250 personnes (122 femmes et 128 hommes), axé sur le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix et la stabilisation.

48. Le 26 octobre, en partenariat avec des organisations dirigées par des jeunes, le FNUAP a organisé un atelier de renforcement des capacités de cinq jours à l'intention de jeunes entrepreneurs à Boosaaso (État du Puntland). En tout, 75 jeunes (36 femmes et 39 hommes) y ont participé et ont bénéficié de subventions de démarrage pour leurs entreprises. La formation visait à consolider la paix et à atténuer la radicalisation chez les jeunes hommes et femmes.

49. Du 14 au 17 novembre, le FNUAP et son partenaire national ont organisé un dialogue au Centre de la jeunesse Abdiaziz à Mogadiscio, auquel ont participé 86 jeunes (48 femmes et 38 hommes) afin de recenser les difficultés qui se présentent et les possibilités qui s'ouvrent dans le processus politique et d'édification de l'État.

50. Le 12 décembre, le PNUD a aidé l'organisation non gouvernementale MAAN-DHIS à organiser un forum sur les jeunes et la paix et la sécurité au cours duquel 150 étudiants universitaires ont débattu des problèmes de paix et de sécurité auxquels la Somalie fait face. Le forum a abordé, sur la base de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, les problèmes singuliers auxquels se heurtent les jeunes et a mis en avant le rôle qu'ils jouent dans la paix durable et le développement.

51. Le 30 décembre, l'ONU a achevé le recrutement des membres du Conseil consultatif de la jeunesse pour 2024-2025, qui facilite la participation active et les échanges entre les jeunes en Somalie.

## **G. Droits humains et protection**

### **1. Droits humains**

52. Pendant la période considérée, la MANUSOM a recensé 167 victimes civiles (84 morts et 83 blessés), soit une diminution de 53 % par rapport aux 399 victimes civiles enregistrées pendant la période précédente. Les Chabab portaient la responsabilité de 51 victimes civiles (31 %), suivis des milices de clan, soit 44 victimes (26 %), d'acteurs indéterminés, soit 43 victimes (26 %) et des forces de sécurité de l'État, soit 29 victimes (17 %). La diminution du nombre de victimes civiles s'explique par l'effet des inondations sur les activités des Chabab. Le 6 octobre, un journaliste de télévision a été tué dans l'explosion d'un engin improvisé actionné par un kamikaze dans un restaurant de Mogadiscio. Les Chabab ont revendiqué la responsabilité de l'attentat qui aurait visé des « responsables de la sécurité somalienne ». Le 10 octobre à Jilib (région du Moyen-Djouba), neuf civils, dont six enfants (quatre garçons et deux filles), ont été blessés lors d'une frappe aérienne menée par un avion non identifié. Le 1<sup>er</sup> janvier, un travailleur humanitaire a été enlevé par les Chabab dans la région de Gedo. Il a été relâché le même jour à la suite de négociations entre clans.

53. Du 6 au 14 janvier, deux journalistes, deux techniciens de studio et un militant des médias sociaux auraient été détenus arbitrairement par le service de renseignement du « Somaliland » pour avoir prétendument commenté le protocole d'accord entre l'Éthiopie et le « Somaliland ». Trois d'entre eux ont été libérés sans inculpation, tandis que les deux autres ont été retenus sans inculpation.

54. En novembre et en décembre, plusieurs activités ont été organisées pour célébrer les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment une exposition d'art au musée national et le premier festival du film sur les droits humains au théâtre national. Les gagnants des deux concours ont participé à une activité régionale de haut niveau organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Nairobi.

55. Pendant la période considérée, les autorités somaliennes ont procédé à 14 exécutions (9 anciens membres des forces de sécurité et 5 civils) et condamné 3 autres personnes à mort (3 anciens soldats et 1 civil). Le 16 octobre, le tribunal de district de Kismayo a reconnu coupable et condamné à mort un civil, qui serait atteint d'un handicap mental, pour avoir tué sa mère. Le 10 novembre, les autorités ont exécuté un soldat le jour même où il a été reconnu coupable et condamné à mort par la première instance du tribunal militaire de Baidoa, lui refusant la possibilité de faire appel du verdict de culpabilité et de la peine prononcés.

### **2. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme**

56. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'est réunie à deux reprises à Mogadiscio et a examiné deux évaluations des risques concernant l'appui de l'ONU à l'Armée nationale somalienne et à la police des Darawich. Elle a approuvé une note relative à la méthode de vérification des antécédents en matière de droits humains visant à renforcer une compréhension commune et une application cohérente de cette mesure d'atténuation dans le système des Nations Unies en Somalie.

57. Le 13 novembre, le Groupe de la gestion des risques et de la conformité du BANUS a dispensé une formation à l'ATMIS et aux officiers des opérations aériennes des forces de sécurité somaliennes à Baidoa (État du Sud-Ouest), afin de les sensibiliser à l'importance d'un strict respect de la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.

58. Le 3 décembre, le groupe de travail conjoint ATMIS-BANUS-MANUSOM s'est réuni à Mogadiscio pour s'entretenir d'une mobilisation commune en faveur de la protection des civils dans le cadre du transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes. La promotion du renforcement de la communication avec les populations locales sur l'évolution des dispositifs de sécurité dans les zones touchées par le transfert des responsabilités en matière de sécurité a été recensée comme une occasion de sensibilisation conjointe, sur la base des mandats respectifs.

### **3. Les enfants et le conflit armé**

59. D'octobre à décembre, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 567 violations graves contre 454 enfants (341 garçons et 113 filles), 2 cas d'attaques contre des écoles et 1 cas de refus d'accès humanitaire. Le plus grand nombre de violations s'est produit dans les régions de Hiraan (101), de Bay (99) et du Bas-Chébéli (71). La période considérée a été marquée par une augmentation du nombre d'enfants touchés par des obus de mortier, des restes explosifs de guerre et des munitions non explosées dans les régions de Banaadir et du Bas-Chébéli. Les Chabab ont continué d'être les principaux responsables de ces actes, étant à l'origine de 58 % des violations graves. Le groupe a continué d'enlever des enfants à des fins de recrutement et d'utilisation, principalement dans les régions de Hiraan, de Bay, de Bakool, du Bas-Chébéli et du Moyen-Djouba. Une augmentation des violations dans la région de Hiraan a été attribuée aux opérations militaires en cours.

60. Le 12 novembre, en coordination avec le Ministère de la défense, la MANUSOM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont présidé la réunion du groupe de travail du comité interministériel chargé d'examiner la situation des enfants dans les conflits armés. Les directeurs généraux et les personnes référentes en matière de protection de l'enfance de six ministères techniques fédéraux y ont participé. Ils ont évoqué les violations graves systématiques commises contre des enfants de janvier à septembre 2023 et décidé d'adresser des lettres de sensibilisation au Gouvernement pour qu'il amène les responsables à rendre compte de leurs actes, conformément à la feuille de route de 2019 sur les enfants et les conflits armés.

### **4. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre**

61. La MANUSOM a confirmé quatre cas de violence sexuelle liée au conflit qui ont touché six femmes (quatre à Banaadir, une à Bay et une au Bas-Djouba). Trois des cinq survivantes étaient des personnes déplacées de la région de Bay (et deux de la région de Banaadir). Au Bas-Djouba, l'auteur de l'acte a été identifié comme un milicien de clan et brièvement arrêté, avant d'être relâché à la suite de négociations entre clans. Dans les autres cas, il s'agissait d'hommes armés inconnus.

62. Le 27 novembre, en collaboration avec la Fondation Faqih, une organisation de la société civile basée à Mogadiscio, la MANUSOM a organisé une activité pour lancer et célébrer la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » : 80 personnes (45 femmes et 35 hommes) y ont participé, dont des déplacés, des administrateurs de camps, des représentants de la société civile et des fonctionnaires de l'administration du Banaadir. L'activité a mis en relief l'effet de la violence fondée sur le genre et la nécessité d'accroître la sensibilisation, de coordonner la mobilisation, de promouvoir le signalement des faits et de communiquer les connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

63. Le Gouvernement fédéral somalien a continué de revoir la législation afin de renforcer la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles. Après avoir été révisé par le Procureur général, un nouveau projet de loi sur les délits de

viol et d'indécence a été approuvé par le Gouvernement le 28 décembre. Certaines de ses dispositions doivent encore être modifiées pour être conformes aux normes internationales en matière de droits humains.

## **H. Fourniture par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie d'un soutien logistique à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre d'opérations conjointes et coordonnées**

### **1. Fourniture d'un soutien à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie**

64. Pendant la période considérée, le BANUS a continué de fournir un soutien à l'ATMIS conformément au concept des opérations de ce dernier et au Plan de transition de la Somalie. Le comité technique tripartite du Gouvernement fédéral somalien, de l'ATMIS et du BANUS a continué de coordonner les activités de retrait. Les bases opérationnelles avancées ont été transférées en octobre de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes à Raga Ceel (région du Moyen-Chébéli) et en décembre à Mogadiscio (bases opérationnelles avancées de la Chambre et du Parlement) et à Qorilow (État du Hirchébéli). En janvier, deux bases opérationnelles avancées à Sariiraha et à l'ancien aéroport de Kismayo (toutes deux dans la région du Bas-Djouba) ont été fermées. Deux autres bases opérationnelles avancées à l'ancien aéroport de Kismayo et à Bura Hache (région de Gedo) ont été remises aux forces de sécurité somaliennes.

65. À la suite de la signature d'une lettre d'attribution entre le Gouvernement burundais et le Département de l'appui opérationnel relative à l'envoi de quatre appareils supplémentaires à l'appui des opérations de l'ATMIS, trois hélicoptères ont été déployés avec succès en Somalie en novembre 2023 et soutiennent déjà les opérations. En outre, à la suite de la signature d'une lettre d'attribution avec le Gouvernement ougandais, deux hélicoptères supplémentaires ont été déployés à l'appui de l'ATMIS en décembre 2023.

66. Le 12 décembre, le Gouvernement fédéral somalien, l'Union africaine et l'ONU ont signé un mémorandum d'accord tripartite visant à renforcer l'appui aux forces de sécurité somaliennes mandatées.

67. Le BANUS a accompagné l'intervention à la suite des inondations, coordonnée par le Gouvernement fédéral, l'ATMIS et l'équipe de pays des Nations Unies, l'accent étant mis sur la poursuite du soutien logistique à l'ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes dans des circonstances difficiles, notamment des pistes inondées, et en apportant un soutien supplémentaire, le cas échéant, dans la mesure du possible, sous forme de livraison de sacs de sable, de tentes, de murs pare-souffle Hesco Bastion et de pompes à eau pour étayer les bases opérationnelles avancées de l'ATMIS et des forces de sécurité somaliennes.

68. Le Service de la lutte antimines a continué d'appliquer des mesures d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés afin de favoriser la mobilité et la sécurité du personnel des pays qui fournissent des contingents à l'ATMIS. Ces mesures ont consisté à dispenser une formation spécialisée dans le pays avant le déploiement, y compris une formation des formateurs, à l'intention de plus de 2 900 militaires et membres du personnel de police de l'ATMIS, ainsi qu'à organiser des séances d'information avant et après les convois à l'intention de plus de 120 convois de l'ATMIS menant des recherches sur les principaux itinéraires logistiques, ce qui a conduit à la destruction de trois engins explosifs improvisés.

69. Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines a accompagné la réduction des effectifs et des moyens de l'ATMIS en déployant des conseillers techniques et des conseillers en génie de combat dans les bases opérationnelles avancées, dans le cadre des activités de reconfiguration.

## **2. Fourniture d'un soutien aux forces de sécurité somaliennes**

70. Conformément aux résolutions 2687 (2023) et 2710 (2023) du Conseil de sécurité, le nombre de membres des forces de sécurité somaliennes pouvant bénéficier d'un soutien logistique non létal de la part du BANUS est passé de 13 900 à 15 900, puis à 18 900. Pendant la période considérée, le BANUS a dispensé un soutien logistique non létal dans 18 sites à 15 900 soldats et policiers somaliens dans le cadre d'opérations conjointes ou coordonnées avec l'ATMIS, et les préparatifs en vue d'une augmentation visant à appuyer 18 900 soldats sont en cours. Le BANUS a également poursuivi ses efforts de renforcement des capacités, notamment au moyen de formations à l'interopérabilité à l'intention des forces de sécurité somaliennes et de l'ATMIS, comprenant des éléments sur la planification logistique et la communication.

71. Au 27 janvier, le fonds d'affectation spéciale administré par le BANUS pour appuyer les forces de sécurité somaliennes s'élevait à 6,3 millions de dollars, un montant permettant de financer l'aide pendant quatre mois seulement. Les efforts de sensibilisation à la situation du fonds d'affectation spéciale et de mobilisation de fonds supplémentaires se sont poursuivis.

72. Le renforcement des capacités et le déploiement d'équipes de neutralisation des engins explosifs des forces de sécurité somaliennes ont progressé. Pendant la période considérée, l'Armée nationale somalienne et la Police somalienne ont neutralisé 21 engins explosifs improvisés, contribuant ainsi à atténuer les menaces liées aux explosifs.

73. Parallèlement, le Service de la lutte antimines a assuré la formation, l'élaboration et la fourniture de matériel à l'intention d'équipes supplémentaires de neutralisation des explosifs et munitions. Il a formé 38 membres supplémentaires de la Police somalienne et 40 membres de l'Armée nationale somalienne pendant la période considérée.

## **I. Présence des Nations Unies en Somalie**

74. Les entités des Nations Unies sont restées présentes à Baidoa, Beledweyne, Berbera, Boosaaso, Dhooble, Dhuusamarreeb, Doolow, Gaalkacyo, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio. Au 24 décembre, 974 membres du personnel recrutés sur le plan international et 1 604 membres du personnel recrutés sur le plan national étaient déployés dans toute la Somalie.

## **J. Observations**

75. Je me félicite des récents progrès accomplis en Somalie sur les fronts politique, économique et de la sécurité. L'admission de la Somalie à la Communauté de l'Afrique de l'Est peut donner la possibilité de renforcer les partenariats régionaux et les échanges commerciaux, qui sont nécessaires à un développement futur. Je félicite le Gouvernement somalien d'avoir atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Il sera fondamental, pendant la période à venir, de mettre cette dynamique à profit et de continuer de faire progresser les priorités nationales essentielles par la poursuite du dialogue politique et du

consensus. Je prends acte de l'impasse politique persistante concernant les propositions du Conseil consultatif national faites en mai 2023 et je suis favorable à ce que tout amendement constitutionnel soit fondé sur la consultation et l'inclusion. J'encourage le Gouvernement fédéral somalien à continuer de se concerter avec toutes les parties prenantes sur ces propositions afin de parvenir à un large consensus, notamment par la voie de consultations publiques, afin d'entendre les points de vue du peuple somalien et d'en tenir compte.

76. Il est préoccupant de constater que les femmes demeurent marginalisées dans les prises de décisions politiques, y compris dans les délibérations du Conseil consultatif national. Il faut écouter les points de vue des femmes et en tenir compte dans les débats et les prises de décision relatives à l'édification de l'État. J'engage les autorités somaliennes à promouvoir et à préserver activement la participation des femmes à la vie politique et leur représentation politique, notamment au moyen de quotas électoraux, aux niveaux tant fédéral que celui des États membres de la fédération. Il convient de veiller également à ce que les minorités et les autres groupes marginalisés, y compris les jeunes et les personnes handicapées, participent pleinement et véritablement aux processus nationaux. Des restrictions à l'espace civique en Somalie continuent d'être constatées. Un espace civique sûr et ouvert à toute personne est la pierre angulaire des progrès démocratiques du pays. Je demande aux autorités somaliennes d'établir des mécanismes protégeant la liberté d'expression et d'association et de mettre en place la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

77. Je me félicite de ce que l'élection présidentielle ait été menée à bien dans le Puntland le 8 janvier 2024. Il est louable que toutes les parties prenantes du Puntland aient cherché à régler leurs différends au moyen d'un dialogue pacifique et d'un compromis. Il est fondamental que le Puntland soit intégré aux débats sur l'édification de l'État au niveau national. J'encourage le Gouvernement fédéral somalien et l'administration du Puntland à poursuivre leurs contacts à cette fin.

78. Je me félicite de la volonté manifestée par le Gouvernement fédéral somalien à la conférence sur la sécurité en Somalie, qui s'est tenue à New York le 12 décembre 2023, de faire progresser la transition sur le plan de la sécurité nationale, y compris la vision présentée en vue du renforcement futur des forces de sécurité somaliennes. L'année 2024 sera cruciale pour effectuer la transition sur le plan de la sécurité en Somalie, avec des objectifs clefs à atteindre. La planification de l'avenir de la sécurité du pays sera encore plus capitale, et il importe que tous les partenaires continuent d'aligner leurs efforts sur ces objectifs. L'insuffisance persistante du financement accordé à l'ATMIS est alarmante, et j'invite instamment les partenaires à fournir des moyens supplémentaires pour permettre à la mission de s'acquitter de son mandat. Je demande également à la communauté internationale de contribuer au fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les forces de sécurité somaliennes.

79. Les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, commises contre des civils en Somalie, y compris les graves violations perpétrées contre des enfants, sont inquiétantes. Alors que les institutions de sécurité somaliennes assument progressivement les responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité, elles doivent garantir la protection des civils lors de la planification et de la conduite des opérations militaires. J'exhorte le Gouvernement fédéral somalien à promouvoir le strict respect du droit international humanitaire et du droit des droits humains par toutes les forces de sécurité et les milices progouvernementales participant à des opérations militaires ou tenant les zones qui ont été reprises, à enquêter sur les violations qui pourraient se produire et à demander des comptes à leurs auteurs.

80. Les progrès accomplis à ce jour dans la mise en place des initiatives de stabilisation dans les zones fragiles nouvellement reprises sont encourageants, mais

il faudrait en faire davantage. La promotion de la gouvernance locale, la réconciliation et la prestation de services de base aux populations restent essentielles pour consolider les progrès et offrir des possibilités d'améliorer la gouvernance, d'accroître la sécurité et de renforcer les moyens de subsistance. J'encourage à cet égard la poursuite du soutien au plan de stabilisation du Gouvernement fédéral.

81. Les chocs climatiques récurrents, en particulier le cycle dévastateur des sécheresses et des inondations, accentuent les crises humanitaires et freinent le développement en Somalie. Bien que l'aide d'urgence soit indispensable pour sauver des vies et qu'un financement rapide soit nécessaire pour atteindre cet objectif, il est impératif d'anticiper les crises et d'investir dans des solutions de développement à long terme afin d'atténuer l'effet des changements climatiques, de remédier aux facteurs déterminant les besoins et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. La poursuite des efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques et l'augmentation du financement permettront de répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets en Somalie dans un contexte de dégradation de l'environnement.

82. Je tiens à dire tous mes remerciements à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union européenne, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales et aux autres partenaires de développement pour leur appui soutenu et leur attachement à la consolidation de la paix et à l'édification d'un État en Somalie. Je tiens à rendre hommage à l'ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes pour leur travail inlassable et leur dévouement au service de la paix et de la stabilité dans le pays et dans la région.

83. Je remercie ma représentante spéciale, l'équipe de direction de l'ONU ainsi que le personnel de la MANUSOM, du BANUS et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Somalie. Leur travail acharné et la détermination dont ils font preuve, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, témoignent de leur dévouement sans faille envers la population somalienne. J'attends avec intérêt la poursuite d'une coopération étroite entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral en cette année complexe de la transition.





Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS  
May 2014

Department of Field Support  
Cartographic Section